



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 5 juillet 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris au sujet de la déclaration de la Ligue des États arabes qui figure en annexe à la lettre datée du 20 mai 2024 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/78/896-S/2024/397](#)). La République islamique d'Iran condamne fermement et rejette catégoriquement l'allégation injustifiée et sans fondement formulée contre sa souveraineté et son intégrité territoriale au paragraphe 11 de la déclaration de la Ligue, allégation qu'elle considère comme une ingérence manifeste et injustifiée dans ses affaires intérieures. En contradiction directe avec l'esprit de bon voisinage, cet acte constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, en particulier des principes bien établis de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. La République islamique d'Iran réaffirme sa souveraineté sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tounb et de la Petite-Tounb dans le golfe Persique.

La République islamique d'Iran rejette et condamne également l'utilisation d'une mauvaise dénomination pour désigner le golfe Persique aux paragraphes 11 et 16 de la déclaration susmentionnée. Elle réaffirme que le « golfe Persique », nom utilisé depuis des temps immémoriaux, est la seule appellation géographique légitime et correcte de l'espace maritime séparant l'Iran de la péninsule arabique. Toutes les organisations cartographiques de renom reconnaissent et désignent cet espace maritime sous le nom de « golfe Persique », qui doit donc être employé par tous.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Amir Saeid **Iravani**

